

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

[Accueil](#) > [Vaud & Régions](#) > [Contenu](#)

URBANISME | Le Tribunal cantonal vient de donner raison aux voisins d'en face du futur AquaEcopôle à Vennes. La Municipalité devra imaginer pour eux un plan de quartier, notamment pour résoudre l'épineuse question de l'accessibilité. Olivier Français est furieux.



© DR | Image de synthèse du projet, actuellement en phase de construction à Vennes, qui comprendra un musée aquatique, un centre médical, un hôtel et un commerce, le tout lié à un parking d'échange de 1200 places.

GEORGES-MARIE BÉCHERRAZ | 27.05.2010 | 00:01

Le matin, le trafic est si dense qu'ils osent à peine sortir de leur garage enchâssé dans les parois antibruit. En fin de journée, ils sont contraints de prendre des risques insensés ou d'accomplir un long détour pour y retourner. Les riverains qui affleurent la route de Berne, entre Epalinges et la jonction autoroutière de Vennes, habitent un quartier littéralement naufragé dans un océan de circulation. Coincés entre cette artère, principale voie d'accès à Lausanne depuis la Broye, et «leur» petite route carrément suicidaire – elle débouche sur la route de Berne où les véhicules s'élancent vers la bretelle d'accès à l'A9.

Bataille juridique

L'ouverture prochaine du complexe AquaEcopôle, en face de chez eux, de l'autre côté de la route de Berne, ne va pas améliorer la situation. C'est ce que laisse entendre le Tribunal cantonal qui vient de leur donner raison. De fait, ces voisins ne se plaignent pas directement

des nuisances. Ils revendiquent l'élaboration d'un plan de quartier pour «valoriser» leurs propriétés. La Municipalité avait refusé d'entrer en matière. La justice lui demande de remettre l'ouvrage sur le métier. Difficile, à ce stade, de savoir si cette décision peut affecter d'une manière ou d'une autre le calendrier de la réalisation d'AquaEcopôle.

Le municipal directeur des Travaux Olivier Français est surpris et furieux. Il estime que ce jugement est contraire à l'objectif de la Confédération et du plan directeur cantonal, qui est de densifier l'habitat dans le secteur du métro M2. «Nous verrons ce que ces gens entendent par «valoriser» leur propriété. Mais si c'est pour construire de grandes villas, le Conseil communal s'y opposera et nous serons devant un gros problème.» Un recours au Tribunal fédéral n'est pas exclu. «Nous allons d'abord procéder à une analyse juridique.»

La Cour de droit administratif et public a essentiellement donné raison aux recourants en vertu d'un article de loi stipulant que si 50% des habitants d'un périmètre le demandent, les pouvoirs publics sont tenus d'élaborer un plan pour ce quartier. «Les juges cantonaux n'ont pas du tout pris en considération le fond du problème». Question d'appréciation.

Le fond du problème, pour le Tribunal cantonal, ce serait plutôt les accès et les nuisances sur ce tronçon routier. «L'augmentation du trafic sur la route de Berne entre 2005 et 2009 est très importante, soulignent les juges. Les derniers comptages en juin 2009 révèlent un trafic de 29 900 véhicules par jour. De plus, les protections antibruit réalisées le long des parcelles des recourants ne permettent plus de respecter les valeurs limites.»

Problématique qui s'étend aux pendulaires de la Broye

Et d'asséner: «C'est en particulier la diversité des nouvelles activités autorisées sur la plateforme du parking d'échange qui commande une révision et une adaptation de la planification communale par l'étude d'un plan de quartier.» Ne serait-ce que pour régler la question délicate des accès périlleux à la route de Berne évoqués plus haut.

Olivier Français affirme que depuis la mise en service du M2 en automne 2008, le trafic a diminué. Si les usagers ne s'en rendent pas bien compte aux heures de pointe, c'est en raison de l'application de la stratégie consistant à hacher le flot de voitures par des feux rouges afin de soulager la circulation. «Reste à connaître la part du trafic local et celui venant de la Broye en transit vers l'autoroute de contournement», ajoute-t-il. Poser la question, c'est presque y répondre. Et pour le municipal, la solution passe par le rappel de son idée de percement d'un tunnel ferroviaire afin d'offrir un transport public digne de ce nom pour les pendulaires venant de cette région.

Actu

Source URL (Extrait le 08.06.2010 - 08:27): <http://www.24heures.ch/vaud-regions/actu/justice-lance-bouee-naufragés-route-berne-2010-05-26>